



N° 39-2024 VSR

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de La Ville de LONGWY :

VU les articles L 2212-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales :

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de la rénovation de l'agence bancaire du Crédit Agricole située 13 rue Gambetta, Place Darche à Longwy, il importe de prendre des dispositions relatives au stationnement dans la commune.

A R R E T E

ARTICLE 1 : Du **Lundi 26 Février 2024 au Mercredi 26 Février 2025**, un kiosque fiduciaire blindé (automate bancaire) sera installé sur le trottoir entre le parking de la Place Darche et l'agence (6. m / 3. m, soit 18 mètres linéaires).

ARTICLE 2 : Le permissionnaire s'acquittera de la somme forfaitaire d'occupation du domaine public, fixée par le conseil municipal qui s'élève pour l'année en cours à 5€ le mètre carré pour une année.

Ce paiement ne pourra faire en aucun cas l'objet d'une dérogation, sauf ci, 5 jours avant la date de mise en place du kiosque, le permissionnaire annule la demande par écrit.

ARTICLE 3 : les 5 premières places de stationnement devant l'agence seront réservées pour les entreprises qui travailleront à la rénovation. Le stationnement de tout autre véhicule sera interdit durant cette période.

ARTICLE 4 : la signalisation sera réalisée par le service Voirie de la Ville de Longwy.

ARTICLE 5 : les dispositions définies par l'article 1 prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation prévue à l'article 4 ci-dessus.

ARTICLE 6 : toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7 : le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Longwy.

ARTICLE 8 : conformément à l'article L.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy 5 place de la Carrière – 54000 NANCY dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 9 : Monsieur le Maire de la commune de Longwy, Messieurs le Commissaire de Police de Longwy et les policiers municipaux, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A LONGWY, LE 09 FEVRIER 2024



**POUR LE MAIRE,
L'ADJOINTE AUX TRAVAUX,**

Sylvie BALON